



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Examens et concours

Question écrite n° 4951

### Texte de la question

M Georges Colombier attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la demande des infirmiers et infirmières français, visant à la refonte des études d'infirmières conduisant à un diplôme unique. Il lui demande de prendre les dispositions nécessaires de façon à remodeler ce diplôme, afin que dans le cadre de l'Europe, nos infirmiers et nos infirmières soient en possession d'un diplôme reconnu par tous.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il est indiqué à l'honorable parlementaire qu'au cours des deux prochaines années un rapprochement de la formation des infirmiers en soins généraux et de celle des infirmiers de secteur psychiatrique sera réalisé, en vue de la création d'un diplôme d'Etat pour les soins psychiatriques comme pour les soins généraux. Les nouvelles dispositions qui seront arrêtées tiendront compte des orientations de la Communauté économique européenne en cours d'élaboration.

### Données clés

**Auteur :** [M. Colombier Georges](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4951

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 octobre 1988, page 3089